

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 905

présenté par
M. Pupponi

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.